

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-1101

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	1 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 euros de l'action 03 – Communication du programme 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale vers l'action 10 – Formation des personnels enseignants et d'orientation du programme 141 – Enseignement scolaire public du second degré.

Amendement d'appel.

Vendredi 16 octobre 2020, Samuel Paty a été sauvagement assassiné par un islamiste pour avoir montré en cours les caricatures de Mahomet publiées par le magazine Charlie Hebdo.

Les enseignants sont en première ligne pour défendre un certain nombre de nos libertés. Il convient non seulement de les protéger mais aussi de les soutenir et de les former pour qu'ils se sentent appuyés par leur hiérarchie lors de ces enseignements.